



Adapei 69

MÉTROPOLE DE LYON ET RHÔNE

Travail, habitat, vieillissement :

Comment construire une société inclusive ?

L'Adapei 69, l'Association métropolitaine et départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales, accueille plus de 2700 personnes dans 60 établissements et services et offre toute une gamme de prises en charge pour accompagner au mieux les plus autonomes comme les personnes avec une déficience sévère.

Forte de ses 1100 familles adhérentes, l'Association défend des valeurs de solidarité, qui conduit à proposer des parcours de vie pour tous, en particulier pour les 886 travailleurs en établissements et entreprises adaptées ainsi que les 908 adultes accompagnés en foyer de vie, d'hébergement ou par un service d'accompagnement à la vie sociale.

Quel accompagnement proposé à l'Adapei 69 ?

Les adultes ne nécessitant pas un accompagnement médicalisé sont accueillis dans différents services ou structures adaptés à leur niveau d'autonomie, leur permettant d'exercer leurs compétences et de faire leurs propres choix, en étant soutenu dans cette démarche.

- **Les Entreprises adaptées (EA)** emploient des travailleurs en situation de handicap, en leur permettant d'exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à leurs capacités. Ces entreprises relèvent du droit du travail et bénéficient d'un encadrement renforcé.
- **Les établissements et services d'accompagnement par le travail (Esat)** accueillent des personnes dont les capacités de travail ne leur permettent pas de travailler dans une entreprise ordinaire ou adaptée. Bien que relevant du secteur médico-social, elles proposent des prestations rémunérées, les positionnant dans le champ concurrentiel avec les entreprises de droit commun.
- **Les foyers d'hébergement** permettent aux travailleurs handicapés d'habiter collectivement une structure, avec la présence permanente d'éducateurs.
- **D'autres formules d'habitat collectif et appartements individuels** permettent aux personnes accompagnées plus autonomes de disposer de leur studio et d'un soutien éducatif de proximité.
- **Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)**, offrent à ceux qui habitent en famille ou de façon autonome, un soutien éducatif, selon leur projet de vie et de leurs besoins.
- **Les foyers de vie (internat) ou accueils de jour (externat)** sont réservés aux personnes qui ne travaillent pas. Ils favorisent la réalisation du projet de vie de la personne et permettent une activité sociale.

Association métropolitaine et départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales



Politique inclusive, un double enjeu pour l'Association : entre opportunité et risque d'exclusion

Ces dernières années, les initiatives politiques et sociétales se multiplient pour rendre enfin effectives les lois de 2002 et 2005, qui prônent les mêmes droits pour les personnes en situation de handicap : scolarisation, accueil dans les lieux publics, accessibilité aux loisirs, à la culture, au travail, aux soins... La société évolue doucement pour offrir un meilleur accueil aux personnes concernées capables d'évoluer dans un milieu ordinaire, pourvu qu'elles s'y adaptent.

L'Adapei 69 s'engage de façon volontariste dans ce mouvement inclusif, pour favoriser et mettre en œuvre le projet personnalisé de chaque personne déficiente intellectuelle.

Néanmoins, la difficulté engendrée par le handicap de certaines personnes (relations sociales, difficultés de compréhension, apprentissages plus lents...) rend actuellement cette inclusion impossible dans les dispositifs dits « ordinaires ». L'Adapei 69 s'oppose à une inclusion « au rabais », qui conduirait à l'exclusion des personnes concernées et de leurs familles. Elle défend les conditions d'un accompagnement adapté dans des dispositifs de droit commun, tout en garantissant un droit au retour dans un milieu plus protégé si nécessaire.

Des solutions existent pour accompagner plus sûrement vers l'inclusion

1- Le travail, source de reconnaissance et de dignité

La fierté des travailleurs handicapés de montrer leur activité professionnelle et d'accéder à une reconnaissance sociétale incite à favoriser l'accès au monde du travail pour le plus grand nombre : en milieu ordinaire pour ceux qui le peuvent, en milieu adapté pour les autres.

> La rupture de parcours est fréquente en sortie de scolarisation « inclusive », quand les capacités du jeune ne lui permettent pas d'intégrer les filières professionnelles dites classiques ou le monde du travail. Hormis l'accompagnement en IMPro (Institut médico-professionnel), il manque toujours des passerelles leur permettant d'accéder aux formations pré-professionnelles et des emplois adaptés.

> Le Plan de transformation des Esat porté par le Gouvernement interroge sur l'accès à l'emploi des personnes les plus vulnérables, que seul le secteur protégé est aujourd'hui en mesure de garantir.

> Les formes de travail externalisé en entreprise, portées par les Esat avec les prestations « hors les murs » (actuellement 30% de certains Esat) sont à favoriser pour ceux qui ne peuvent franchir le pas.

> L'Adapei 69 a développé un service d'accompagnement à l'emploi dans les Esat, le service Connect, à destination des personnes accompagnées qui ont le projet de travailler en milieu ordinaire et des employeurs potentiels. En complément, la Plateforme compétences et apprentissages (PCA) accompagne les transitions vers le travail pour les jeunes adultes.

Nos besoins :

- Approfondir le travail sur les transitions entre l'enfance et les Esat : en IMPro, à la sortie d'ULIS, en SESSAD pro.
- Recevoir le soutien des entrepreneurs pour créer les conditions de l'emploi réel des personnes en situation de handicap.
- Garantir des mécanismes financiers permettant l'équilibre économique des Esat, afin de maintenir la possibilité, pour les personnes moins autonomes, de travailler.
- Développer l'emploi « hors les murs » pour rapprocher les travailleurs de l'entreprise.

2- L'habitat : un « chez soi » qui permet de décider de son parcours

Choisir son lieu de vie, c'est d'abord avoir la possibilité de se sentir chez soi en disposant d'un espace privé, de choisir ses activités et son rythme de vie, dans la Cité.

- > Les dispositifs d'habitat inclusif doivent être développés, tout en garantissant un droit au retour dans une forme plus protégée, sous peine de produire de l'exclusion ou la peur d'essayer.
- > Des parcours d'apprentissage à l'autonomie doivent pouvoir être proposés aux personnes en situation de handicap qui souhaitent accéder à une vie plus inclusive.

Nos besoins :

- Offrir une palette de solutions à expérimenter pour développer sa capacité d'autonomie tout en la sécurisant.
- Offrir le droit au retour par des notifications suffisamment souples et évolutives.
- Rendre effective la PCH au handicap intellectuel et psychique dans les projets inclusifs.
- Soutenir des projets d'habitat inclusif au cœur de la cité, en lien avec les municipalités et les bailleurs sociaux.

3- Adapter le parcours de chacun lors de son avancée en âge

- > Aujourd'hui, l'accroissement de la durée de la vie des personnes en situation de handicap fait apparaître de nouveaux défis : des maladies autrefois inconnues (par exemple Alzheimer), problèmes somatiques liés à l'âge, l'importance de la prévention, l'innovation dans des formes d'accompagnement tenant compte d'une fatigue accrue.
- > Le vieillissement des personnes handicapées et le manque de places en établissement médicalisé demandent aux établissements et services de s'adapter, notamment dans la prise en charge de soins pour maintenir la personne dans son lieu de vie. Ceci est d'autant plus vrai pour les foyers de vie qui n'ont pas de personnel soignant et infirmier ou alors des temps trop restreints.

> Ceci s'accompagne d'un vieillissement des parents qui décédaient autrefois le plus souvent après leur enfant handicapé. Il faut alors prendre en compte l'accompagnement de personnes longtemps restées en famille et confrontées à une incapacité progressive ou soudaine de leurs parents, le besoin de répit des familles ou l'intervention en urgence.

Nos besoins :

- Créer des formes souples de transition entre le travail et la retraite lorsque la fatigue devient trop prégnante : accueil à temps partiel dans des structures de vie par exemple.
- Renforcer une présence soignante dans les structures non médicalisées pour sécuriser le suivi de personnes ne présentant pas de pathologie importante.
- Développer un soutien aux familles vieillissantes à partir des établissements, en développant des places de répit permettant de soulager le quotidien et de faire face aux urgences.
- Créer des dispositifs médicalisés pour répondre à l'aggravation de la santé de certains.